

Nombre de membres  
en exercice :  
15

Membres présents :  
10

Membres excusés  
avec procuration  
1

Membres excusés  
2

Membres absents  
2

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du jeudi 19 juin 2025

dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le dix-neuf juin de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

### **Présents : 10**

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET,  
Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Maryse LOUIS,  
Mme Josiane FORÉT, M. Raphaël SPADARO, M. Fernand THUET, M. Eddie  
WAESELYNCK

### **Excusée avec procuration : 1**

Mme Catherine MATHIEU-BECHT, procuration à Mme Marie ADAM

### **Excusées : 2**

Mme Rachel BAECHTEL,  
Mme Dominique SCHNEIDER

### **Absents : 2**

M. Mathieu GARÉ  
M. Gilbert GOEPFERT

## **POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **2. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025**

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 de l'ordre du jour, par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

CCAS de RIXHEIM  
Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/01/2025 au 31/03/2025)

Fournisseurs	Réalisé
CAISSE INTERCOMM ASSURANCE DEPTS EST	529,00
EDF	16,07
KELIANIE INTERMARCHE	225,00
RIXDIS 2 SAS LECLERC	309,24
SOLEA SAEML	68,00
TOTAL ENERGIE	90,15
UNION NAT CENTRES COMMUNAUX ACTION SOC	558,90
	<b>1 796,36</b>

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025 pour un montant de 1 796,36 €.

Délibéré comme dessus,  
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 23 juin 2025



Pour la Présidente,  
la Vice-Présidente :

Valérie MEYER